

CONSEIL SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

2023-036 : RECOMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL - ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER ISSU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
12	3	4	12	19

Présents

ACCM : Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Rémy JACQUOT (suppléant), Monsieur Gérard QUAIX (suppléant), Monsieur Hervé MISTRAL (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI, Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET

Absents excusés

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT ; Monsieur Christophe LAUFRAY,

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Madame Aline PELISSIER ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Michel GAVANON,;

Procurations : Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christophe LAUFRAY à Monsieur Rémy JACQUOT,

Secrétaire de séance : Monsieur Serge PORTAL.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu,

- o La délibération du Conseil syndical du 13 novembre 2020 adoptée sous le n° 2020.030 portant composition du Bureau syndical ;
- o La délibération du Conseil syndical du 8 mars 2022 n° 2022.003, confirmant la composition du Bureau syndical du Pays d'Arles ;
- o La délibération du Conseil syndical du 5 juillet 2022 portant recomposition du Bureau syndical du PETR ;
- o La délibération du Conseil syndical n° 2023.022 du 26 septembre 2023 portant recomposition du Bureau syndical du PEPTA à la suite de la désignation de nouveaux représentants titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette au conseil syndical ;

- o La délibération n° 2023.035 du Conseil syndical du 12 décembre 2023 portant installation d'un nouveau représentant titulaire de la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles ;

Considérant,

La composition du Bureau syndical du PETR qui attribue 5 sièges à chaque EPCI membre et dont un des sièges de la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles est disponible suite à la démission de Monsieur Bernard Wibaux du conseil municipal de la commune d'Eygalières ;

L'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil syndical procède à l'élection de son Président et ses Vice-Présidents parmi ses membres, au scrutin secret.

Toutefois, le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition législative ou réglementaire de le prévoyant, il est proposé que le vote ait lieu au scrutin public.

Il est procédé à la désignation d'un nouveau représentant de la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles au bureau du PETR en qualité de conseiller syndical ;

1 – ENTERINER la désignation de Madame Aline PELISSIER au Bureau syndical du PETR du Pays d'Arles représentant la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles ;

2 – FIXER la nouvelle composition du Bureau syndical du PETR du Pays d'Arles telle que mentionné ci-après :

Président :	Monsieur Michel PECOUT
1 ^{er} Vice-Président :	Monsieur Patrick de CAROLIS
2 ^{ème} Vice-Président :	Monsieur Jean MANGION
3 ^{ème} Vice-Président :	Madame Corinne CHABAUD
4 ^{ème} Vice-Président :	Monsieur Lucien LIMOUSIN
5 ^{ème} Vice-Président :	Monsieur Hervé CHERUBINI
6 ^{ème} Vice-Président :	Monsieur Christophe LAUFRAY
7 ^{ème} Vice-Président :	Madame Pascale LICARI
Conseillers syndicaux :	Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Anne PONIATOWSKI Monsieur Jacques AUFRERE Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE Monsieur Jean-Christophe DAUDET Monsieur Serge PORTAL Madame Aline PELISSIER

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président